

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1199

10 octobre 2012

(12-5508)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: français

## TENUE D'UN ATELIER NATIONAL SPS ORGANISÉ PAR L'OMC AU MAROC (RABAT) LES 18 ET 19 SEPTEMBRE 2012

### Communication du Maroc

La communication ci-après, reçue le 9 octobre 2012, est distribuée à la demande de la délégation du Maroc.

1. Dans le cadre de ses activités d'assistance technique dans le domaine SPS en 2012 (G/SPS/GEN/997/Rev.2) et en collaboration avec l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA du Maroc (ANN et PNI), le comité SPS de l'OMC a organisé au Maroc les 18-19 septembre 2012 un atelier national sur l'Accord SPS de l'OMC. Cet atelier a été organisé grâce à l'appui financier direct de la Coopération Technique Belge (CTB) qui a mobilisé un fonds pour l'organisation de cette activité au Maroc.

2. L'objectif de cet atelier était d'informer les cadres techniciens relevant des autorités nationales en charge du contrôle sanitaires et phytosanitaires. L'atelier visait également la communication et la sensibilisation des opérateurs et professionnels privés sur l'importance de l'Accord SPS et les répercussions économiques et sociales des mesures SPS sur le commerce international et l'économie notamment des pays en voie de développement.

3. Le programme a porté sur la présentation des points suivants:

#### **1. Introduction à l'Organisation Mondiale du Commerce et à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires :**

- Bref historique du système commercial multilatéral
- Mesures non-tarifaires dans le commerce international
- Historique de l'Accord SPS
- Définition des mesures SPS

#### **2. Principes clés de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires :**

- Justification scientifique
- Harmonisation
- Évaluation des risques
- Mesures de précaution
- Cohérence

./.

- Mesures les moins restrictives au commerce
  - Équivalence
  - Régionalisation
  - Procédures de contrôle, d'inspection, et d'homologation
  - Traitement spécial et différencié
3. Principales préoccupations du Maroc dans le domaine sanitaire et phytosanitaire, en matière de santé animale, phytosanitaire et sécurité sanitaire des produits alimentaires et des aliments pour animaux
  4. Le Comité SPS: Fonctions et rôles
    - Participation et réunions
    - Préoccupations commerciales spécifiques et options pour leur résolution
    - Les questions d'actualité au sein du comité SPS: traitement special et différencié, normes privées, examen de l'accord SPS
  5. L'expérience du Maroc avec la mise en œuvre de l'Accord SPS
  6. L'assistance technique liée au commerce – activités de l'OMC et le FANDC.

4. L'atelier s'est terminé avec un Test d'auto-évaluation et des discussions sur les thèmes présentés lors de cette manifestation. Ont pris part à cet atelier national 60 personnes de l'Administration, 20 professionnels privés et deux revues spécialisées. L'ouverture de cet atelier a été officiellement présidée par le Secrétaire général du Ministère de l'agriculture et des pêches maritimes en présence du Ministre Conseiller à l'Ambassade de la Belgique à Rabat et le Directeur général de l'ONSSA.

5. Cet atelier a été largement médiatisé à travers la presse écrite, la radio et la télévision. Le bilan de retombées médiatiques est comme suit:

- Presse écrite: huit articles
- Presse électronique: huit sites
- Presse radiophonique: trois radios
- Télévision: deux chaînes

Tous les présents (Représentants de l'Administration et privés) ont exprimé leur satisfaction et la réussite de cet atelier.

6. Le Maroc présente ses vifs remerciements à l'OMC et particulièrement au Mr Rolando Alcala pour ses expertises et son bon encadrement des activités de l'atelier.

7. Le Maroc remercie également la Coopération Technique Belge (CTB) pour son appui financier qui a permis au Maroc d'organiser cette manifestation dans de très bonnes conditions.

8. Le Maroc marque l'importance de l'organisation de ce type d'ateliers nationaux notamment au profit des pays en voie de développement et invite les pays membres développés à prendre des initiatives en vue d'assister ces pays pour la mise en œuvre de l'Accord SPS et le soutien des autorités compétentes en charge de ces activités.

---